Largement étudiée dans le champ médical, la question de l'autisme est longtemps demeurée absente du droit. La prise en compte progressive de la spécificité de ce handicap, conjuguée à des recours plus nombreux des familles, ont contribué à mettre cette question au cœur de l'actualité juridique. Obligeant les juges à confronter l'existence de droits fondamentaux pour ces personnes aux difficultés de mise en œuvre pratique, les réponses juridiques oscillent tantôt entre avancées et replis. La question de la prise en charge des enfants autistes semble cristalliser les tensions, au regard de la protection particulière dont ils doivent faire l'objet et de l'égal accès à l'éducation dont ils sont censés pouvoir bénéficier.

Comment le droit appréhende-t-il la prise en charge de l'enfant autiste ? Quels juges internes sont susceptibles d'intervenir ? La position des juges européens est-elle susceptible de faire infléchir la jurisprudence française? Par leur jurisprudence, les juges concourent-ils à l'amélioration de la prise en charge de ces enfants? A quelles limites pratiques et théoriques l'office de ces différents juges se heurte-elle? L'État est-il face à une obligation de moyens ou de résultats dans le champ de la prise en charge de l'enfant autiste? Cette obligation est-elle à géométrie variable ? Quel est l'état du financement des structures de prise en charge des enfants autistes? L'administration peut-elle arguer des moyens insuffisants pour rendre effectifs les droits de ces enfants?

#### Directeurs scientifiques:

- Nicolas GALLIFFET, enseignant-chercheur contractuel, qualifié aux fonctions de maître de conférences (section 02), ILF-Groupe d'étude et de recherches comparées sur la justice constitutionnelle (GERJC), UMR Droit international, droit comparé et droit européen (DICE);
- David YTIER, maître de conférences en droit public (ALLSH/FDSP, AMU), Centre d'études fiscales et financières (CEFF);

Avec la collaboration de Clothilde BLANCHON, maître de conférences en droit public (FDSP, AMU), Centre de recherches administratives (CRA).

### Informations pratiques

Nombre de places limité

#### Inscription obligatoire avant le 8 décembre :

- par mail à lydie.benaroche@univ-amu.fr
- via ADUM pour les doctorants de l'ED 67











La prise en charge de l'enfant autiste et le droit

vendredi 12 décembre

> de 9h00 à 17h30 Amphithéâtre Mirabeau

Le colloque est lauréat de l'appel à projets jeunes chercheurs de la Fédération de recherche « Droits. Pouvoirs et Sociétés »

#### 9h00 Accueil des participants

#### 9h30 Allocutions d'ouverture

Jean-Baptiste PERRIER, Doyen de la faculté de droit, Aix-Marseille université. Xavier MAGNON, Chargé de mission interdisciplinarité, Aix-Marseille université.

David DA FONSECA, Référent AMU du réseau Atypie-friendly. Nicolas GALLIFFET et David YTIER, Directeurs scientifiques,

Clothilde BLANCHON, Chercheuse associée.

#### 10h00-12h30 **Table-ronde 1**

# État des lieux sur l'autisme de l'enfant et sa prise en charge

**MODÉRATEUR: David YTIER** 

 Présentation des traits cliniques du trouble du spectre autistique (TSA) chez l'enfant : permanence ou évolution des critères ?

#### Les critères scientifiques actuels

**Pr. David DA FONSECA,** Pédopsychiatre spécialiste des troubles du neuro-développement

#### Pour une évolution des critères ?

**Pr. Laurent MOTTRON,** Département de psychiatrie, Université de Montréal (Québec) [intervention prévue en distanciel à 14h30 en raison du décalage horaire]

· Présentation des modalités de prise en charge des enfants autistes

#### Structures médico-sociales et éducatives

François BALLESTA, Directeur Général de l'AGAPEI 13

#### Autisme et inclusion scolaire

Arnaud LAMI, Maître de conférences en droit de la santé, AMU

#### La question du statut de proche ou parent aidant

Guylène NICOLAS, Professeure de droit public, AMU

Anaëlle CAPPELLARI, Maître de conférences en droit privé, AMU

#### • Le financement de la prise en charge des enfants autistes

David YTIER, Maître de conférences en droit public, AMU

MODÉRATEUR: Jean-Claude RICCI, Pr. émérite de droit public, AMU

#### · Fiscalité et prise en charge de l'enfant autiste

Vincent DUSSART, Professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole

 Témoignage : la prise en charge vécue par la personne autiste (et ses proches aidants)

Jean-Marc BONIFAY, Président fondateur de l'association autisme PACA

#### • Enfant autiste et vivre ensemble

- le regard du juriste

Marc GUERRINI, Professeur de droit public, Université de Nice

- le regard du sociologue

Michel CHAUVIERE, Directeur de recherche émérite CNRS, Université Paris-Panthéon-Assas

#### 12h30 **déjeuner libre**

#### 14h30-17h30 **Table-ronde 2**

# Le droit œuvrant pour la prise en charge des enfants autistes

### A - Droits nationaux MODÉRATEUR: Clothilde BLANCHON

#### • Le juge administratif et la prise en charge de l'enfant autiste

#### Le regard du magistrat

Cyrille BEAUFILS, Rapporteur public, Conseil d'État

#### Le regard de l'avocate

Sophie JANOIS, Avocate au barreau de Paris

#### • Le juge judiciaire et la prise en charge de l'enfant autiste

#### Le regard de l'universitaire,

Paul VERON, Maître de conférences en droit privé, Université de Nantes.

#### • Droit constitutionnel et prise en charge de l'enfant autiste,

Laurence GAY, Directrice de recherches CNRS, AMU

## B – Droits européen et international MODÉRATEUR: Nicolas GALLIFFET

#### • Droit européen et prise en charge de l'enfant autiste

#### Droit de la Convention européenne des droits de l'homme

Nicolas GALLIFFET, Enseignant-chercheur contractuel, AMU

#### Droit de l'Union européenne

Valérie MICHEL, Professeure de droit public, AMU

#### Droit international et prise en charge de l'enfant autiste

Romain LE BŒUF, Professeur de droit public, AMU

#### 17h00 Rapport de synthèse

Delphine COSTA, Professeure de droit public, AMU